

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 44 (1899)
Heft: 5

Artikel: De la direction des manœuvres
Autor: E.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337620>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DE LA DIRECTION DES MANŒUVRES

M. le colonel Wille a fait, le 10 avril dernier, aux officiers de Lausanne une conférence fort intéressante sur ce que nous traduisons par « la Direction des manœuvres » (*Die Anlage der Manöver*) qu'on pourrait aussi bien comprendre par l'Organisation des manœuvres. Il s'agit en effet de savoir comment on prépare les manœuvres pour les rendre vraiment instructives, utiles et propres à développer chez l'officier le sens du commandement et de la conduite des troupes.

L'idée que nous nous formons des manœuvres de paix, a dit le conférencier, doit provenir des expériences et des leçons de la guerre franco-allemande. Ce sont elles qui doivent inspirer partout l'organisation des manœuvres, en mettant en évidence les qualités qui décidèrent du succès des armes allemandes. A côté de l'esprit de la nation, et en dehors du mode de recrutement et du service militaire obligatoire, c'est surtout à l'*initiative* des chefs et des sous-ordres que les Allemands durent leurs avantages de 1870, encore que cette initiative n'était pas développée à cette époque d'une manière rationnelle ; il y avait alors, comme aujourd'hui, trop de commandants qui la détestaient.

Moltke avait néanmoins compris son importance, aussi ses ordres et ses *directives* sont-ils des modèles du genre et n'empiétaient-ils jamais sur les attributions de ses subordonnés. L'initiative et l'indépendance donnée aux sous-ordres ne sont toutefois pas synonymes de liberté illimitée : aucun chef en campagne n'est absolument libre ; sa liberté s'arrête au cadre que créent le but et la volonté de son supérieur et l'action du combat en général. Il doit tenir compte des mouvements des corps et des unités avec lesquelles il opère. Le général en chef même n'est pas libre ; il est lié par la situation, par les conditions de son pays et souvent par des considérations politiques. Toutefois, dans sa sphère d'action, l'officier doit avoir la liberté de choisir lui-même les voies et moyens propres à le conduire au but qui lui est prescrit.

Cette notion de l'initiative est devenue de tradition dans l'armée allemande, elle s'est perpétuée depuis Moltke et nous la trouvons reproduite dans le Règlement de service de campagne allemand, quand il dit : « Un ordre ne doit contenir que » ce que le subordonné ne peut pas prescrire de sa propre » initiative pour atteindre le but qui lui est assigné, *mais seulement cela*. Il doit être court, clair et précis. »

Développer cette initiative, tel est, d'après le colonel Wille, un des premiers buts des manœuvres.

Pour atteindre ce but et en même temps pour que les manœuvres soient vraiment instructives pour tout le monde, il est indispensable de rendre la manœuvre aussi semblable que possible aux circonstances de la guerre, tout à fait *kriegsmässig*. On l'a dit, ce qu'on a fait à la caserne, sur la place d'exercices, sur les champs de manœuvres, on le répètera sur le champ de bataille; les habitudes prises dans les périodes d'instruction auront, en cas sérieux, leur infaillible répercussion et risqueront, si elles sont mauvaises, de se payer au prix des plus sanglants sacrifices. Habiturons-nous donc à l'imprévu, — c'est la règle à la guerre, — et mettons-nous dans la situation où nous nous trouverions réellement en campagne; on ne sera ainsi pas déçu.

* * *

La réussite des manœuvres, — et par ce mot de manœuvres nous entendons aussi bien les grandes manœuvres que les opérations de plus petites unités, même de subdivisions de la force de l'unité tactique, — cette réussite dépend, d'après le colonel Wille, de trois facteurs principaux :

1° Du thème de la manœuvre.

2° De l'influence du Directeur pendant l'exécution même de la manœuvre.

3° De la critique.

A première vue il paraît fort aisé de préparer une manœuvre; en y regardant de plus près on voit, au contraire, qu'il n'en est rien. Si on veut qu'une manœuvre soit réellement instructive, qu'elle représente autre chose qu'une simple et illusoire dépense d'efforts et de temps, elle exige une préparation des plus complète et raisonnée.

Le thème varie suivant l'importance des unités. A un batail-

lon, à un régiment combiné on donnera une tâche simple relevant de la tactique seule. Ce sera un simple *thème tactique* (*taktische Aufgabe*).

Les corps de troupes plus importants, divisions, corps d'armée, recevront parfois aussi des problèmes à résoudre au moyen d'*opérations* (*operative Aufgaben*) dans la combinaison desquelles entrèrent peut-être pour une part des thèmes et des solutions de pure tactique. Entre toutes, les opérations de division contre division sont les plus instructives et celles auxquelles il importe de vouer le plus de soins, d'attention et la préparation la mieux soignée.

Si ces manœuvres, — division contre division, — sont en général bien élaborées chez nous (ce qui ne veut pas dire qu'elles soient toujours aussi bien exécutées), on fait, semble-t-il, aux exercices des plus faibles unités le reproche de n'offrir qu'une maigre source d'instruction et d'intérêt. La faute en est à ce qu'on enlève à ces utiles manœuvres leur véritable caractère d'exercices tactiques purs et simples. Pourquoi y introduire une « Idée générale », une « idée spéciale », qui n'ont à faire qu'aux manœuvres de grande envergure? *Le thème doit être simple et être exprimé en un langage clair, concis, précis et militaire.* Ainsi compris, il ne donne lieu, à son tour, de la part des exécutants et des chefs subalternes, qu'à des ordres simples et nets, entraînant une exécution énergique et décidée. Ce principe n'est pas nouveau : les Commentaires de Napoléon ne disaient-ils pas déjà que « la simplicité est la première condition de toutes les bonnes manœuvres. »

Tout n'est pas de formuler l'ordre, le directeur de la manœuvre ou de l'exercice doit émettre un thème qui s'adapte au terrain et qui ne conduise pas à des situations anormales, ou parfois même ridicules. Il importe donc qu'il étudie soigneusement à l'avance le territoire où il compte amener l'action et la rencontre des deux parties.

Les chefs chargés de l'exécution, eux, ne doivent pas le connaître auparavant et n'être renseignés, comme en guerre, que par les indications de la carte. Autrement, ils risquent de se laisser guider par des idées préconçues et de s'attacher à un plan d'une exécution impossible au moment décisif¹.

¹ Dans la brochure qu'a publiée en 1893 M. le colonel Wille : *Ueber Anlage und Durchführung der Manöver*, il s'est déjà élevé d'une façon très vive sur l'habitude — et il faut bien le dire, l'obligation — d'indiquer à l'avance le terrain des grandes manœuvres.

* * *

L'influence du directeur pendant l'exécution même de la manœuvre se manifeste de différentes manières. Elle dépend entre autres :

1^o Des instructions et de l'heure indiquées aux deux partis pour les amener en présence.

Pour de faibles détachements, les ordres se donnent en général au dernier moment. Aux grandes manœuvres on a consacré l'usage — vestige du passé — de donner l'ordre la veille, et cette faute provient pour une large part de ce qu'on désire avoir à l'avance les ordres de division. On sort ainsi de la réalité, attendu qu'en campagne la situation des partis serait susceptible de se modifier du tout au tout pendant la fin de la journée ou pendant la nuit. L'ordre émis la veille peut devenir nul au moment de l'exécuter.

Les instructions du directeur doivent être remises aux chefs de partis au moment même où elles leur parviendraient en guerre, et ceux-ci auraient à ce moment — et alors seulement — à prendre leurs dispositions pour s'y conformer. Dans bien des cas, il leur arriverait ainsi de dicter leurs ordres de la selle. Cette façon de procéder est d'ailleurs en usage dans la plupart des pays; mieux que toute autre, elle fournit aux chefs l'occasion de montrer leur initiative, leur coup d'œil, leur décision et leur sang-froid. Elle imprime à la manœuvre un entrain et une allure autrement plus féconds qu'à un exercice où tout est réglé d'avance, « comme une pièce de théâtre », et où on devine comment les événements se dérouleront.

2^o Le directeur de la manœuvre peut encore intervenir pendant l'exécution même en faisant entrer en jeu de nouveaux facteurs, en fournissant à une des deux parties un appoint de troupes nouvelles (réelles ou supposées) ou bien en ad-

vres et sur la reconnaissance préalable qu'en font, ou plutôt qu'en faisaient (l'usage tend à disparaître) les officiers supérieurs appelés à y opérer. Cette pratique entraîne forcément des idées toutes faites sur certaines positions, on se crée un schéma et quand vient l'exécution, quand arrive le moment d'opérer, on cherche à rapporter l'opération au schéma et à exécuter simplement les intentions de son chef dont on connaît l'opinion sur telle ou telle position. On ne fait en somme, suivant l'expressive comparaison du colonel Wille, que jouer dans l'orchestre une litanie apprise d'avance, sans avoir à faire la moindre preuve d'initiative et même sans s'inquiéter si l'adversaire ne se comporte pas comme on l'avait prévu.

mettant une situation différente de ce qu'elle était au début. On peut toujours supposer une action d'un corps de troupes voisin, une attaque sur un front inattendu ou telle autre circonstance imprévue. Dans les petites manœuvres, cette influence « supposée » peut être marquée par des fanions ; dans de grandes unités, l'emploi en masse de fanions est inexécutable et irréel, indépendamment de la dépense de troupes qu'il exige.

3° Enfin, le directeur imposera sa direction pendant le cours de la manœuvre au moyen des juges de camp. Ralentir le développement de la manœuvre (qui dans les exercices de paix se déroule beaucoup trop rapidement), faire sentir aux partis les effets du feu adverse, montrer les pertes que de mauvaises dispositions ou une fâcheuse occupation de positions auraient entraînées, faire valoir les avantages qu'a su conquérir un chef habile et énergique, malgré son infériorité numérique, contre un adversaire peu entreprenant et inactif, apprécier le judicieux emploi des troupes, tels sont quelques-uns des devoirs des juges de camp et ceux au moyen desquels on imprimera à la manœuvre le caractère d'une véritable opération de guerre.

* * *

Pour que la manœuvre produise tous ses fruits et soit vraiment instructive, elle est suivie de ce qu'on appelle en allemand la *Besprechung*, ce que nous désignons peut-être à tort par *la critique*.

Nous disons à tort, car nous ne croyons pas qu'il doive s'agir d'une critique au sens propre du terme, dans les grandes unités du moins.

La critique doit moins porter sur les dispositions de détail prises par les chefs de partis ou leurs sous-ordres que sur l'ensemble des opérations et sur les résultats obtenus par les chefs dans l'exécution de la tâche que leur avait imposée le directeur de la manœuvre. Aussi la pratique courante en Suisse d'organiser la critique chaque jour de manœuvre est-elle à plusieurs égards défectueuse : elle coupe la continuité de l'action et elle ne permet pas de juger du dénouement d'une opération qui, en campagne, demanderait plusieurs jours pour être conduite à chef. La critique journalière a pour effet d'interrompre la manœuvre, de faire supposer aux troupes que

l'action est terminée et qu'une nouvelle situation entre en jeu pour le lendemain. La conséquence en est une intensité moindre dans les services de sûreté, d'exploration et d'avant-postes, et un manque d'ambition de pousser à fond le combat en permettant au parti vainqueur de profiter de ses avantages, et au parti battu de faire une honorable retraite ou de reprendre l'offensive.

Il serait infiniment plus profitable, de l'avis du colonel Wille, que la critique n'ait lieu qu'à la fin d'une opération, après deux ou trois jours, lorsque aurait été accompli le thème proposé aux partis. C'est ainsi d'ailleurs qu'on procède dans les autres pays ¹.

Dans les petites unités, il va sans dire que la critique suit immédiatement l'exercice lui-même. Elle en est le meilleur élément pour l'instruction et porte sur les ordres donnés par les chefs de chaque parti, sur les dispositions prises par chacun d'eux, sur l'exécution du thème et sur les questions de tactique proprement dite. Le directeur de l'exercice doit se garder de toute idée préconçue sur la façon dont le problème aurait dû être résolu ; le principal est de voir si le but a été atteint.

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les idées émises par M. le colonel Wille. On voit qu'elles sont empreintes du meilleur esprit et du désir de donner à nos manœuvres le caractère de vraies manœuvres de campagne, destinées à nous préparer toujours mieux aux opérations de guerre et à rehausser la valeur de notre armée et de ses chefs.

E. M.

¹ Il serait extrêmement instructif que, comme l'avait fait le général de France pour ses grandes manœuvres françaises de 1897, le directeur des manœuvres consentît à publier les observations et les critiques qu'il a eu l'occasion de faire au cours des manœuvres. Ce document serait précieux non seulement pour les participants eux-mêmes, mais pour les officiers de l'ensemble de l'armée, les mêmes fautes se produisant dans un corps d'armée comme dans l'autre. Ce travail serait d'ailleurs singulièrement facilité par les rapports qu'élaborent chaque jour très minutieusement les juges de camp et les chefs d'arme. (Réd.)